

# Mode d'emploi

La France s'est engagée dans la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 et la Loi Énergie-Climat de 2019 à atteindre, d'ici 2030, une part de 33% d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie.

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 vise à diviser par deux le temps de déploiement des projets.

Aussi, en région PACA, un document de référence a été établi pour donner des préconisations claires sur les bonnes pratiques pour la mise en œuvre de capteurs solaires en secteur protégé et cohérentes avec la dimension patrimoniale du bâti et du paysage, .

Conçu sous forme de fiches-conseil, ce guide à destination du grand public, des élus et professionnels, doit permettre d'accompagner les porteurs de projet pour concilier la transition écologique et énergétique avec la promotion de la qualité architecturale et paysagère.

Prenons soin de notre cadre de vie !

**ÉTAPE 1**  
Des fiches pour bien concevoir son projet technique

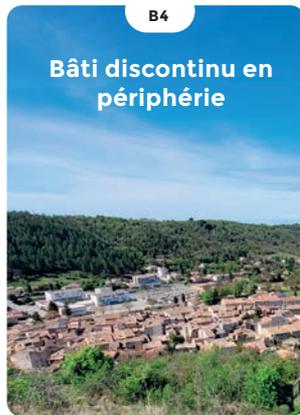
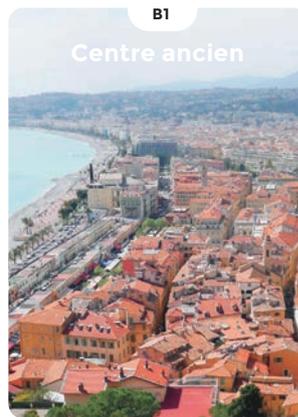
**ÉTAPE 2**  
Des fiches pour bien intégrer son projet dans le paysage

## FICHES ÉTAPE 1



# FICHES ÉTAPE 2

Adapter son projet solaire à la situation  
Provence et Cote d'Azur



Adapter son projet solaire à la situation  
Des pré-Alpes aux Alpes

